

---

Nous ne sommes donc pas, nous Québécois, les damnés de la terre, même aux yeux des plus sévères critiques du régime actuel. Ils ont beau dénoncer les méfaits du fédéralisme, souligner certaines injustices très réelles dont nous avons été les victimes, force leur est de reconnaître que nous ne sortons pas anémiés, au contraire, d'un siècle de cohabitation confédérale avec nos compatriotes anglophones. Le Livre Blanc souligne, bien entendu, que notre situation n'est pas "la conséquence de quelque régime politique". Il n'en ressort pas moins de cette description que le fédéralisme canadien, en dépit de ses défauts, n'a pas empêché les Québécois de développer leur culture et leur économie. Et c'est cela sans doute qui fait hésiter la moitié d'entre eux (peut-être davantage, on le saura le 21 mai) au bord de l'aventure qu'on leur propose.

Ils savent, parce qu'ils y vivent, que le régime fédéral canadien est l'un des plus décentralisés du monde et que le Québec y jouit d'une autonomie très large. Son gouvernement possède en exclusivité des pouvoirs très importants; il est le seul maître chez lui en matière d'éducation, il administre seul la justice sur son territoire, il exploite comme il l'entend ses immenses richesses naturelles, il a sa police, il est libre de contracter où il veut et comme il le veut n'importe quel emprunt, au Canada ou à l'étranger, sans même en prévenir le Gouvernement central, il légifère en matière linguistique, il a sa large part d'autorité, souvent la part du lion, en matière de sécurité sociale et de développement urbain. Il n'est guère de domaines d'où il soit exclu, hors la défense nationale et les affaires étrangères. Or, en ce dernier domaine, il entretient dans plusieurs pays, et notamment en France, des délégations générales, et fait partie du principal organisme de la Francophonie internationale, l'Agence de coopération culturelle et technique, à titre de gouvernement participant.

Il ne s'agit donc pas, comme on a souvent tendance à le croire à l'étranger, d'une communauté francophone ostracisée, ligotée, paralysée dans son développement par un régime oppressif et par des institutions unitaires qui lui nient tout "droit à la différence", selon une expression en faveur chez les partisans de la souveraineté. Sans doute certaines minorités, dans les provinces anglophones, ont-elles raison de reprocher à leurs gouvernements provinciaux de ne pas faire droit à leurs aspirations culturelles. Mais c'est en vertu des mêmes pouvoirs exclusifs dont jouit le Québec que des gouvernements refusent certains droits à leur communautés de langue française.

Il existe de toute évidence des causes sérieuses de mécontentement, puisque nous faisons face à une crise. Mais un très grand nombre de Québécois continuent de penser que les remèdes à leurs maux seront plus faciles à trouver dans un fédéralisme renouvelé que dans la rupture qu'on leur propose.

Ils refusent, par exemple, la suppression du Gouvernement fédéral, au sein duquel le Québec est largement représenté. Il est notoire que la communauté francophone du Canada y a marqué des points importants, au cours de la dernière décennie, à mesure qu'elle prenait conscience de sa force politique. Les autorités fédérales ont été les premières, précédant en cela le Québec lui-même, à légiférer en matière linguistique pour la protection et la diffusion du français d'un bout à l'autre du Canada. Je sais qu'il est bien porté chez certains commentateurs, au Canada et même en France, de dire que la politique des langues officielles inaugurée en 1969, par le Premier ministre Pierre Trudeau, s'est soldée par un échec. Et sans doute peut-on citer de nombreux

---